

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 05/2020
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 44'000.-- TTC pour la mise en conformité de la canalisation communale des eaux claires sous le passage à niveau de la route cantonale RC 25 de Le Muids.

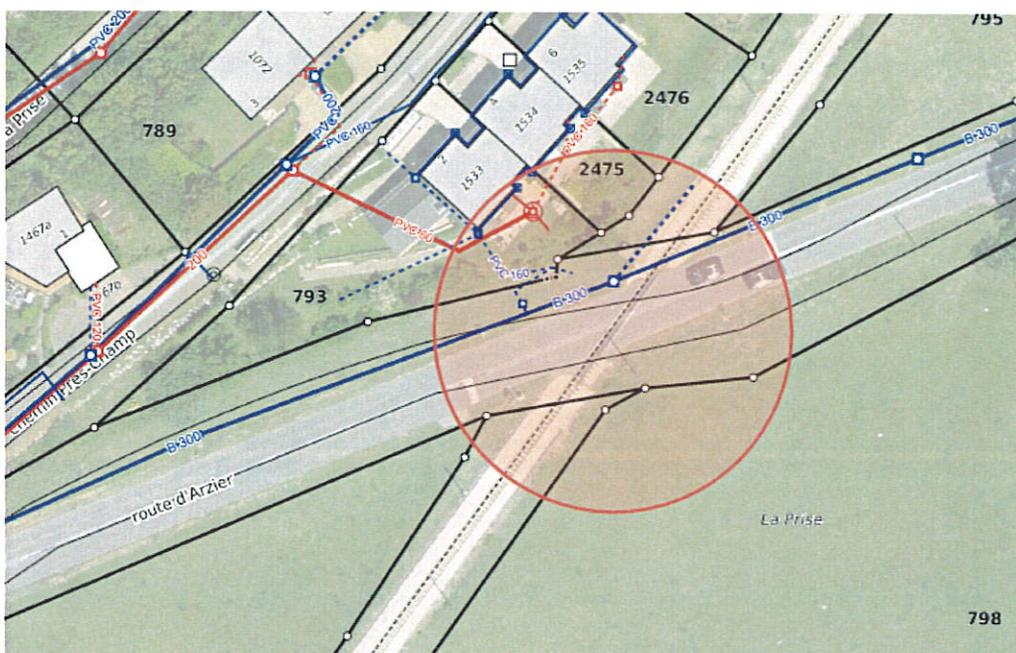
Délégué municipal

Mme Elvira Rölli, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le NStCM et la direction générale de la mobilité et des routes DGMR vont entreprendre des travaux routiers et ferroviaires au passage à niveau de la route cantonale RC 25 de Le Muids en dessus du garage du Col afin d'améliorer la fluidité de la circulation.



2. Descriptif

Il est prévu de corriger la chaussée sur une longueur de 40 mètres à l'amont du passage à niveau. Dans le cadre de ces travaux, le collecteur communal des eaux claires (EC) devra faire l'objet d'une mise en conformité selon les directives ferroviaires au vu de sa position par rapport aux voies du train. Les relevés topographiques des lieux nous indiquent que le collecteur existant a un recouvrement de 115 cm., alors que la norme SIA 190, édition 2017, alinéa 3 de l'article 2.4.3. prévoit 200 cm. Il est ainsi confirmé la nécessité de mettre en conformité ce collecteur.

3. Coûts

Honoraires du bureau d'ingénieur J.ANSERNET	CHF	3'200.--
Coûts pour le terrassement et la pose des canalisations	CHF	33'302.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	36'502.--
TVA 7.7 %	CHF	2'810.65
Sous-total TTC	CHF	39'312.65
Divers et imprévus	CHF	4'687.35
Total TTC	CHF	44'000.--

Il est à noter que 50 % des d'honoraires d'étude du projet et 15% des frais de réalisation des terrassements et pose des canalisations seront payés par la DGMR.

4. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 05/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 44'000.-- TTC pour la mise en conformité de la canalisation des eaux claires sous le passage à niveaux de la route cantonale RC 25 de Le Muids.
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Ouï les conclusions des deux commissions précitées
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 05/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 44'000.- TTC, pour la mise en conformité de la canalisation communale des eaux claires sous le passage à niveau de la route cantonale RC 25 de Le Muids.
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir cet objet par prélèvement à la réserve.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz